



**Syndicat Mixte d'Aménagement des
Bassins Aume-Couture, Auge et Bief**

Maison de l'eau
16140 Saint Fraigne
☎ 05.45.21.01.91

f.devautour@smabacab.fr

St Fraigne, mercredi 7 octobre 2020

Compte rendu de réunion

Comité Syndical

Mercredi 30 septembre 2020, 19h30 à la maison de l'eau.

La séance prévue à 19h30 à la maison de l'eau, comportait l'ordre du jour suivant :

A l'ordre du jour :

- Présentation du prochain programme quinquennal de revalorisation des milieux aquatiques du SMABACAB, délibération pour validation
- Délibération lancement de procédure d'enquête publique (programme quinquennal de revalorisation des milieux aquatiques du SMABACAB)
- Délibération signature de la convention SAFER,
- Délibération indemnités du comptable,
- Délibération création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe
- Questions diverses.

Délégués présents :

Titulaires Mesdames BAUDRIT I/WILKINSON J/Messieurs ALBRECHT S/AUGIER C/BALLAND C/BARONI P/ BARREAU B/BERTRAND M/BONNET F/BRISSONNAUD/D/CACLIN P/CAILLAUD B/ DANJOU L/DEVAUTOUR JC/ LAVERGNE D/MARQUET F/MEGRET C/MONTIGNY P-B/ PROUST Y/ ROY F/SALAMAND B/TEXIER D/TYRE C/ VIGNERON E

Suppléants : Madame GUERET M-J/ Messieurs BONNET M/RABIOUX J-M

Présent à titre consultatif :

Madame GISLOT Chloé (SMA BACAB)
Monsieur BLANCANT Julien (SMA BACAB)
Madame DEVAUTOUR Florence (SMA BACAB)
Monsieur MICHAUD François (SMA BACAB)

Délibération indemnités du comptable

Monsieur le Président rappelle aux membres du Comité que le SMA BACAB bénéficie du concours du Receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable ainsi que pour la préparation des documents budgétaires.

A ce titre, le Comptable de la Collectivité perçoit des indemnités définies par arrêté interministériel.

A compter du 1^{er} janvier 2020, par arrêté du 20 août 2020, seul persiste l'indemnité de préparation des documents budgétaires pour un montant de 30.49 € pour le SMA BACAB.

Monsieur **BONNET** demande à l'assemblée délibérante d'accepter ou non cette indemnité. Les élus approuvent à l'unanimité des membres cette indemnité.

Délibération création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2eme classe

Florence est arrivée en 2010 au syndicat.

Je vous propose de faire évoluer Florence à ce grade pour lui permettre de répondre aux nouvelles exigences de la structure.

Depuis la loi NotRe en 2018, le syndicat a évolué, que se soit dans ses missions entre autres la gestion et le suivi budgétaire, la gestion des Ressources Humaine et tout dernièrement l'appui administratif sur le volet des zones humides.

Ce nouveau grade valoriserait Florence en lui permettant de former des stagiaires et de gérer l'appui administratif sur le volet numérique ainsi que le suivi des marchés publics.

Les élus approuvent à l'unanimité la création du poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, dans le cadre de la promotion interne de Florence Devautour.

Délibération signature de la convention SAFER

Madame **GISLOT** explique que la convention SAFER, signée en 2016, a expiré fin 2019. Lors d'un précédent comité Syndical (mois de février), la SAFER était venue présenter la convention et les différents outils qui la compose. Des points, comme la durée d'échange de la réserve foncière et la possibilité de vente en direct avec les propriétaires de petites surfaces, ont entraîné un travail de révision de la convention entre la SAFER et le SMABACAB. Les discussions ont permis de trouver un accord de modifications de la convention.

Monsieur **BONNET** met au vote la signature de la nouvelle convention, qui est approuvée avec un vote contre.

Présentation du prochain programme 2021-2025 de revalorisation des milieux aquatiques du SMABACAB

Monsieur **Julien BLANCANT** présente un diaporama détaillant la proposition de futur programme pluriannuel. Sont détaillés un état des lieux et un diagnostic du territoire Aume-Couture, Auge et

Bief. La présentation s'achève avec un détail de chaque tranche de travaux (Le diaporama est joint au présent compte rendu).

Monsieur **BONNET** précise que ce programme est demandé par les financeurs, de sorte à planifier les actions sur plusieurs années, mais qu'il permet aussi à la préfecture d'instruire les travaux en enquête publique pour aboutir à une déclaration d'intérêt général de travaux. Il rajoute qu'un programme pluriannuel n'est pas figé et peut être modifié par avenants.

Monsieur **CACLIN** s'exprime sur la présentation qu'il juge de qualité. Néanmoins, il souhaite alerter le comité syndical sur le coût des tranches annuelles qui ne peuvent pas être couvertes par les communautés de communes adhérentes.

Monsieur **BONNET** explique que le programme permet de planifier des actions sur plusieurs années mais que cela ne garantit pas leur réalisation. De plus, il est évident que le SMABACAB ne pourra pas réaliser des actions pour un budget qu'il n'a pas. Un travail de recherche de financements et un ajustement des dépenses seront effectués pour rester dans le budget. Le budget prévu ne sera pas augmenté.

Monsieur **CACLIN** explique que la GEMAPI pose un problème financier et que la taxe à déjà été augmentée et ne peut pas l'être plus. Le calcul effectué par le SMABACAB pour les cotisations des communautés de communes n'est pas le même que celui retenu dans le département.

Monsieur **BONNET** rappelle que la délibération concerne le programme d'actions et de travaux qui viennent d'être présentés et que par mesure de transparence le budget nécessaire est affiché.

Monsieur **CACLIN** signifie qu'il ne critique pas le travail présenté, mais qu'il prévient que le budget affiché n'est pas possible.

Monsieur **BONNET** explique qu'aucune augmentation n'est prévue à ce jour puisque les cotisations ont été figées pour 3 ans à 190 000€.

Monsieur **BONNET** met au vote le Programme Pluriannuel de Gestion des Cours d'eau qui est approuvé avec deux abstentions.

Délibération lancement de la procédure d'enquête publique du programme quinquennal de revalorisation des milieux aquatiques du SMABACAB

Monsieur **BONNET** explique que cette délibération est liée au programme précédemment exposé. La procédure d'enquête publique est nécessaire pour que les travaux soient effectués sur des propriétés privées.

Monsieur **BONNET** met au vote la délibération de la procédure d'enquête qui est approuvée favorablement à l'unanimité.